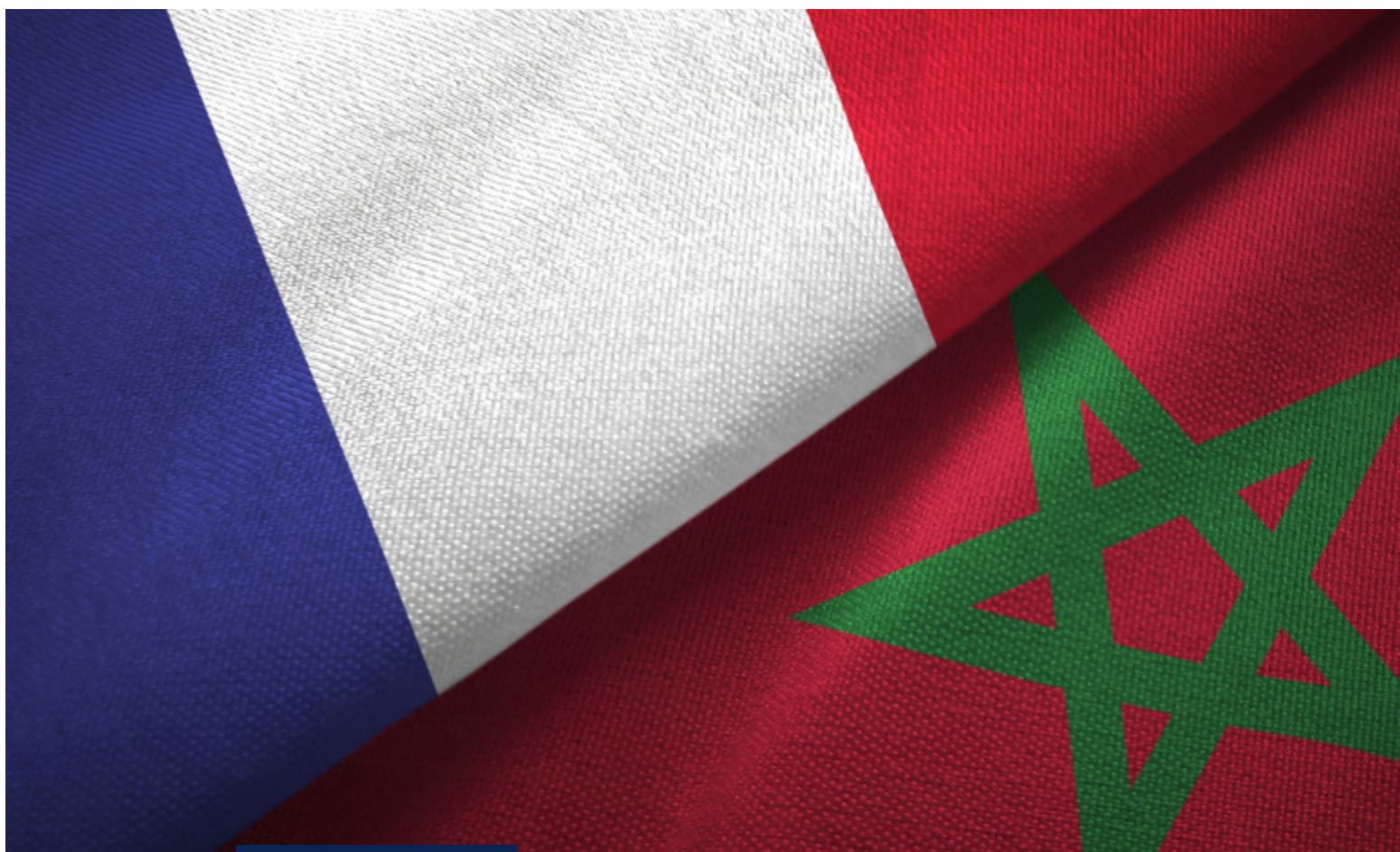


Une étape franchie pour une coopération plus étroite entre le CESE français et le CESE marocain



INTERNATIONAL

PUBLIÉE LE 02/02/2024

Les 31 janvier et 1er février dernier, [Saïd DARWANE](#) (Groupe UNSA) et [Jean-Lou BLACHIER](#) (Groupe Entreprises), membres de la [Commission Affaires européennes et internationales](#) du CESE, se sont rendus à Rabat afin de rencontrer le CESE du Maroc. Une mission fructueuse qui a permis de renforcer les liens de coopération des deux institutions, chacune membre de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires Francophones ([UCESIF](#)).

Un accord-cadre de coopération entre le CESE français et le CESE marocain

Durant cette mission, [Saïd DARWANE](#) (Groupe UNSA) et [Jean-Lou BLACHIER](#) (Groupe Entreprises) ont pu échanger avec le président du CESE du Maroc M. Ahmed Reda CHAMI mais aussi avec Moncef ZIANI, membre du Bureau du CESE du Maroc ; Amine MOUNIR ALAOUI, membre du Bureau du CESE marocain, et Hachim EL AYOUBI, en charge de l'international, pour avancer sur la finalisation d'un accord-cadre de coopération entre les deux institutions.

Cet accord facilitera l'échange de bonnes pratiques sur :

*les modalités d'élaboration des travaux des deux Conseils, dans la gestion du dissensus ou l'élaboration des **rapports annuels** (comme [celui sur l'état de la France](#))*

*la **participation citoyenne** (le CESE marocain a lancé une plateforme consultative et s'intéresse à l'exercice de la convention citoyenne*

L'accord a aussi une composante **coopération technique et administrative** (budget, organisation des Commissions de travail, des séances plénières, ressources humaines...).

Un intérêt partagé pour la francophonie

Le CESE marocain va également contribuer au projet d'avis du CESE français [La Francophonie contemporaine à la croisée des défis économiques et numériques](#). Cette contribution viendra nourrir les travaux de la [Commission Affaires européennes et internationales](#) avant leur fin prévue au mois de juin 2024.